



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 11 - Novembre 2017  
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Session  
du 20 novembre 2017**





**SESSION DU 20 NOVEMBRE 2017**

**SEANCE DE TRAVAIL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017  
à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)**

La séance du **LUNDI 20 NOVEMBRE 2017** est ouverte à 10 H 00, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**, en présence de **Mme Corinne CAHEN**, **Ministre luxembourgeoise de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région**

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM BAZIN Thibault, BLANCHOT Patrick, DESSEIN Jean-Pierre, HARMAND Alde, PENSALFINI Eric, TROGRIC Laurent** et de **Mmes FALQUE Rose-Marie, MAYEUX Sophie, PAILLARD Catherine**.



# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 20 NOVEMBRE 2017**

**SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017**

La séance du **VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017** est ouverte à 09 H 13, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse**, **MM. HABLOT Stéphane**, **MAGUIN Frédéric** et **Mme SILVESTRI Annie**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane**, **Mmes MARCHAND Agnès**, **CREUSOT Nicole** et **M. DE CARLI Serge**.

**RAPPORT N° 1 - COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE - ENJEUX, ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- confirme les enjeux et défis de la coopération transfrontalière pour la Meurthe-et-Moselle,
- prend acte des coopérations transfrontalières en cours,
- et s'engage à poursuivre et renforcer ces coopérations.

Lors du vote correspondant :

- les élus du groupe "Front de Gauche" déclarent s'abstenir,
- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir sur deux points (l'aménagement de l'A31 bis et la réalisation de la gare d'interconnexion TGV/TER de Vandières).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 2 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif :

- prend acte du rapport présenté à l'assemblée départementale et des débats portant sur les orientations budgétaires de la collectivité, en prévision du vote du budget primitif pour 2018 qui sera présenté au cours de la session de décembre 2017.

**RAPPORT N° 3 - ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS POUR 2018**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la liste des nouveaux engagements pluriannuels envisagés pour 2018.

Lors du vote correspondant, M. TROGRIC déclare ne pas prendre au vote sur la partie "territoire zéro chômeur".

**RAPPORT N° 4 - INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE DETTE CONFORMÉMENT À LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT POUR CONTRACTER LES PRODUITS NÉCESSAIRES AUX BESOINS DE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte :

- des opérations de gestion active de la dette et de gestion de trésorerie effectuées de janvier à octobre 2017, conformément à la délégation donnée à son Président,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget 2018, conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016,
- du fait que la situation bancaire internationale et le bilan global de la dette départementale font également l'objet d'une présentation produite par notre conseil en gestion de dette et annexée pour information au rapport.

**RAPPORT N° 5 - BILAN SOCIAL 2016**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du bilan social 2016.

### **RAPPORT N° 6 - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES 2016**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport égalité femmes - hommes 2016 communiqué en amont du budget primitif,

- et confirme les principes et axes de travail suivants :

- Axe 1 : un pilotage du plan structurant,
- Axe 2 : une politique RH intégrée,
- Axe 3 : une meilleure conciliation entre la sphère personnelle et la sphère professionnelle,
- Axe 4 : une stratégie favorable à une gestion de carrière équitable entre les femmes et les hommes.

### **RAPPORT N° 7 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport développement durable 2016.

### **RAPPORT N° 8 - CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE AU SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES GRAND EST**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la contribution du département de Meurthe-et-Moselle au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Grand Est,

- autorise son président à signer, au nom du départementn tous les documents relatifs au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Grand Est,

- et décide d'annexer à cette contribution la délibération n° 9470 "Coopération transfrontalière - Enjeux, états des lieux et perspectives".

Lors du vote correspondant :

1 - l'amendement déposé par les élus du groupe "Front de Gauche" visant à inclure un paragraphe sur l'après-mine est adopté à l'unanimité (les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarant ne pas participer au vote),

2 - l'amendement proposé par Mme BEAUSERT-LEICK visant à inclure un paragraphe concernant la problématique des friches industrielles et à annexer à la présente contribution la délibération n° 9470 est adopté à l'unanimité (les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarant ne pas participer au vote"),

3 - la délibération est adoptée à la majorité des votes exprimés :

- Mme RIBEIRO déclare voter contre,
- les élus du groupe "Front de Gauche" déclarent s'abstenir,
- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent ne pas participer au vote.

---ooOoo---

La séance est levée à 12H50.

La prochaine séance aura lieu le VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017 à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN





# PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

**SESSION DU 20 NOVEMBRE 2017**

**SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017**

La séance du **VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017** est ouverte à 14 H 25, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme **ALTERMATT Maryse**, **MM. BLANCHOT Patrick**, **DESSEIN Jean Pierre**, **HABLOT Stéphane**, **HARMAND Alde**, **Mmes KRIER Catherine**, **LEMAIRE-ASSFELD Sabine**, **M. MAGUIN Frédéric**, **Mme MARCHAL-TARNUS Corinne**, **MM. PENSALFINI Eric**, **PIZELLE Stéphane**, **Mmes POPLINEAU Monique** et **SILVESTRI Annie**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes LASSUS Anne**, **MAYEUX Sophie**, **M. BAZIN Thibault**, **Mmes CRUNCHANT Sylvie**, **PILOT Michèle**, **FALQUE Rose-Marie**, **M. BINSINGER Luc**, **Mme CREUSOT Nicole**, **MM. MARCHAL Michel**, **LOCTIN Jean**, **Mme LALANCE Corinne**, **MM. SCHNEIDER Pascal** et **DE CARLI Serge**, à l'exception de **M. CASONI Alain**, excusé.

**RAPPORT N° 9 - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ (SDAPEP)**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable sur le Schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité (SDAPEP) 2017-2021,

- et autorise son président à le signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DU RÉSEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme MARCHAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve, pour l'année 2017, les tableaux des effectifs permanents et du sureffectif du REMM.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES EN EQUATEUR ET AU PÉROU - PROGRAMME EAUX SANS FRONTIÈRES - PROGRAMME POST-SÉISME**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend connaissance du bilan des programmes Eaux Sans Frontières et post séisme en Equateur et au Pérou, dont notamment son plan de financement,

- confirme son intérêt à poursuivre ces programmes, dans le champ de la lutte contre les risques d'inondations, dans les trois années suivant l'accord de la Commission Européenne,

- et autorise son président à signer tous les documents relatifs à cette coopération, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à la majorité des votes exprimés :

- 37 voix pour
- 5 voix contre (Mmes ALTERMATT *-procuration à Mme LASSUS-*, LALANCE, LASSUS, PAILLARD, M. BAZIN)
- 3 abstentions (Mme LEMAIRE-ASSFELD *-procuration à M. BINSINGER-* MM. BINSINGER, DESSEIN *-procuration à M. BAZIN-*)

### **RAPPORT N° 12 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPÉCIAUX : DÉPLACEMENT EN EQUATEUR**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- autorise :
  - le déplacement d'Audrey NORMAND, d'Antony CAPS et d'Eric PENSALFINI
  - la prise en charge des frais réels engagés pour :
    - pour le déplacement aller-retour,
    - dans la limite de 175€ par jour et par personne pour l'hébergement, la restauration, l'utilisation des moyens de transports en commun ferroviaires, aériens, routiers, location de moyen de transports- *avec ou sans chauffeur*- frais de taxis, essence, parking, péages.

Cette délibération est adoptée à la majorité des votes exprimés :

- 37 voix pour
- 5 voix contre (Mmes ALTERMATT *-procuration à Mme LASSUS-*, LALANCE, LASSUS, PAILLARD, M. BAZIN)
- 3 abstentions (Mme LEMAIRE-ASSFELD *-procuration à M. BINSINGER-* MM. BINSINGER, DESSEIN *-procuration à M. BAZIN-*)

### **RAPPORT N° 13 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE EPTB MEURTHE MADON**

Mme NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte les statuts du syndicat mixte EPTB Meurthe Madon,

- adhère au syndicat mixte EPTB Meurthe Madon,

- et désigne, pour siéger au sein du syndicat mixte EPTB Meurthe Madon, deux représentants :

\* Mme Audrey NORMAND

\* Mme Rose-Marie FALQUE

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 14 - BUDGET 2017 : RÉGULARISATION COMPTABLE DE L'ACTIF DÉPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL**

M. ARIES, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- procède aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport relatives :

. à l'acceptation de donations au musée du château des Lumières de Lunéville conformément aux rapports n° 22 de la commission permanente du 3 avril 2017 et au rapport n° 36 de la commission permanente du 26 juin 2017, pour un montant de 30 095€,

- sort de l'élément de patrimoine libellé "2003 VOIRIES DEPTALES TRAVX" de 522 026 548,60€ un montant de 58 046 330,74€,

- et augmente l'élément de patrimoine libellé "TITRES IMMO FRANCE ACTIVE GAR" de 0,26€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 15 - BUDGET 2017 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de :

- \* procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- \* de réaliser la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 34 550€,
- \* de constituer les provisions inscrites en DM2 2017 de 248 700€ et de 26 000€ respectivement pour les risques contentieux et pour les dépréciations des comptes de tiers,
- \* de verser au budget annexe du RDHD une subvention d'investissement d'un montant maximum de 4 551 585€ (subvention votée au Budget primitif 2017),

- conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 18 voix contre (les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")
- 27 voix pour.

**RAPPORT N° 16 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de :

- 6 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY sous le n° 1702173-1, 1702249-1, 1702250-1, 1702260-1, 1702456-3, 1702458-1.

- 1 affaire enregistrée au Tribunal de Grande Instance de BEZIERS le 08 août 2017 sous le n° RG 17/01966.

- prend acte également, qu'une requête a été enregistrée à la Cour d'Appel de NANCY le 15 septembre 2017 sous le n°RG17/02261, qu'une autre a été enregistrée au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale le 03 août 2017 sous le n°17-025NC54.

- prend acte par ailleurs, que son Président a interjeté appel devant le Conseil d'Etat contre une ordonnance rendue par le Tribunal Administratif de NANCY le 26 septembre 2017 sous le n°1702476-7.

- prend acte aussi, que son Président s'est constitué Partie Civile au nom et pour le compte du Département de Meurthe-et-Moselle dans une affaire appelée par devant le Tribunal Correctionnel de NANCY sous le n° Parquet 17230000053.

- prend acte enfin, que son Président a introduit un recours en référé expertise au Tribunal Administratif de NANCY, concernant une affaire de piratage téléphonique.

- et en dernier lieu, prend acte de ce que sur la période allant du 18 août 2017 au 13 octobre 2017, 13 affaires ont été jugées, parmi lesquelles 9 ont reçu une issue favorable.

## **RAPPORT N° 17 - MOTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION DU LOGEMENT SOCIAL**

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre du projet de loi de finances 2018 (article 52), le gouvernement a pris des mesures impactant directement le logement social, qu'il s'agisse des offices publics d'habitat ou plus globalement des organismes Hlm.

Alors que le département de Meurthe-et-Moselle mène une politique de l'habitat visant un aménagement équilibré du territoire et une réduction des inégalités entre nos concitoyens, renforcée par la prise de la délégation des aides à la pierre au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les conseillères.ers départementales.aux de Meurthe-et-Moselle s'inquiètent de l'impact de ces mesures gouvernementales sur :

- le logement des plus modestes de nos concitoyens, notamment les familles monoparentales et les personnes âgées seules fortement représentées dans le logement social public ;

- la perte de vitesse de l'amélioration de l'habitat en Meurthe-et-Moselle et ailleurs en France, voire une dégradation des conditions de vie des locataires du logement social ;
- la programmation des bailleurs et la production de logements ;
- l'emploi.

- Considérant la **baisse de 1.7 milliard d'euros du financement alloué aux aides au logement APL** par l'Etat concentrée sur le seul parc social (par une diminution d'aide à la personne et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 euros en moyenne par mois pour les locataires Hlm) ;

- Considérant les répercussions négatives de cette baisse sur le financement des offices Hlm, leur autofinancement et leur capacité d'investissement, compte-tenu des éléments suivants :

#### En France :

- Les Offices Publics de l'Habitat, ce sont 9 milliards de loyers par an dont 3,4 milliards d'APL et près d'un milliard d'autofinancement intégralement réinvesti. La chute de l'autofinancement entraînera une baisse d'environ 6 milliards d'euros d'investissement par an qui participent à la construction, la réhabilitation énergétique, les gros travaux dans les logements.

- Les organismes Hlm, c'est 20.9 milliards d'euros de recettes de loyers en 2015. Avec 54% des locataires Hlm bénéficiaires de l'APL, les mesures gouvernementales représentent un coût de **1.8 milliard d'euros** pour les organismes Hlm, soit 75% de leur capacité d'investissement.

#### En Meurthe-et-Moselle

- *Pour Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH)*, la baisse estimée des recettes est de **4.5 millions d'euros**, soit plus de 8% du montant de ses loyers et la quasi-totalité de son autofinancement. Concrètement, cela signifie le gel en tout ou en partie de la réhabilitation de 364 logements (12.4 M €), de la construction neuve de 410 logements (59M €).

- *Pour les quatre OPH de Meurthe-et-Moselle*, et pour les deux prochaines années, le périmètre du gel concernerait 1 585 logements en réhabilitation et 781 logements en construction neuve.

- Considérant l'amendement du gouvernement revenant sur l'étalement de la réduction du loyer de solidarité sur trois ans (800 000 € en 2018, 1.2 milliard en 2019 et 1.5 milliard en 2020) pour compenser la baisse des APL ;

- Considérant que ce même amendement permet « la possibilité de moduler plus fortement la cotisation prélevée par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) » et donc de prélever davantage les bailleurs sociaux ;

- Considérant que les premiers bénéficiaires des logements sociaux sont des locataires de conditions modestes ou en situation de pauvreté. (D'après les chiffres de la fédération des Offices publics de l'habitat (OPH), en province 25% des ménages locataires vivant en OPH ont un revenu mensuel par personne et par mois inférieur à 335 euros et 2/3 des ménages ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté) ;

- Considérant que 12% de l'activité du bâtiment en France vient des HLM et que sur le département de Meurthe-et-Moselle, ces mesures vont engendrer une baisse de 100 millions d'euros d'investissement par an, soit plus de 2 000 emplois dans le secteur du bâtiment ;

- Considérant, enfin, que les départements viennent en appui des bailleurs sociaux en garantissant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et que les mesures gouvernementales les fragilisent financièrement, et font craindre des conséquences financières pour les départements ;

Les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle demandent au gouvernement :

- de prendre toute la mesure de l'impact global de ces nouvelles dispositions gouvernementales pour garantir les capacités d'actions des organismes HLM et notamment leur capacité d'investissement ;

- d'agir dans la concertation pour le maintien d'un logement social public et privé de qualité sur notre territoire national ;

- de considérer ces éléments en vue de la préparation du projet de loi Logement qui sera présenté prochainement.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 15H05.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 11 DECEMBRE 2017** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du Conseil**

**Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**

